

Monsieur le préfet de région;  
(Et Monsieur le préfet du département de la Haute Corse).

Messieurs les sénateurs

Messieurs les députés

Monsieur le président de l'Assemblée de Corse

Monsieur le président de l'exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse

Monsieur le représentant du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Mesdames et messieurs les représentants des services extérieurs de l'Etat, des institutions civiles militaires et religieuses.

Mesdames et messieurs les présidents de tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes de Corse

Mesdames et messieurs les avoués bâtonniers, avocats, officiers ministériels et experts judiciaires;

Je m'associe volontiers aux remerciements qui vous ont été adressés, vous qui êtes fidèles et attachés à la vie de cette Cour dont je suis le porte parole tout à fait provisoire et éphémère.

Je vous souhaite la bienvenue au nom des magistrats, greffiers en chef, greffier et fonctionnaires de la cour et du service régional.

Si l'arrivée d'un nouveau premier président provoque toujours une légitime inquiétude, l'annonce de votre nomination nous a rassurés.

Ne justifiez vous pas en effet d'une expérience riche et variée qui vous a permis d'exercer comme juge puis vice président dans des tribunaux de grande instance, comme conseiller de cour d'appel ensuite, enfin comme vice président puis premier vice président de la première juridiction française, le Tribunal de PARIS.

Cette expérience va vous permettre d'appréhender sereinement vos fonctions de premier président d'une cour d'appel attachante et active au ressort varié et au contentieux riche et diversifié.

Votre prise de fonctions sera facilitée par la qualité du travail de votre prédécesseur.

Durant quatre ans le premier président Delmas Goyon aura marqué cette cour par sa grande rigueur intellectuelle ,sa très forte implication dans ses fonctions ainsi que par le souci de renforcer l'efficacité de l'institution judiciaire et donc de sa crédibilité.

Monsieur Delmas Goyon outre une connaissance fine du droit et de toutes les nuances de son application était devenu expert lucide de l'évolution de l'institution judiciaire et de ses enjeux .

Loin de subir les évolutions dictée par la nécessaire modernisation de nos fonctionnements il les a toutes anticipées qu'il s'agisse des nouvelles méthodes budgétaires LOLF ou plus récemment l'introduction de nouvelles technologies qu'il s'agisse encore de la numérisation des procédures pénales ,la dématérialisation des actes en matière civile et plus encore la visio conférence en toutes matière et dont l'avantage majeur est d'épargner aux justiciables et à leurs conseils de longs et coûteux déplacements et aux finances publiques une économie importante en termes de frais d'escortes de détenus.

Sous son autorité et celle de monsieur le procureur général et grâce à l'action conjuguée de tous les partenaires de justice tous les efforts nécessaires ont été effectués en terme de délai raisonnable pour réduire la durée de certaines procédures en particulier .

Sous son impulsion un projet de service accompagné de moyens nouveaux, visant à remédier au problème spécifique du traitement des procédures de succession partage et de revendication immobilière a vu le jour.

C'est avec le sentiment du devoir accompli ici même qu'il a rejoint le 8 janvier dernier la ville d'ANGERS dont la cour d'appel ne peut que ce réjouir d'avoir à sa tête un magistrat aussi complet.

Chacun, je pense attend de mieux vous connaître;

Originaire du département de la Gironde , né à BORDEAUX à l'époque où l'Ecole nationale de la magistrature n'y pas encore son siège . Vous êtes attaché à cette vieille terre du Médoc ,terroir prodigieux en même temps que lieu d'ancrage d'une famille;

Vous êtes nommé auditeur de justice le 03 janvier 1972 ; Vous avez d'abord effectué votre service militaire ; Vous êtes donc très jeune lorsque vous passez avec succès le concours de la magistrature Vous êtes reçu en même temps à l'examen de la licence en droit , fait assez rare pour être souligné ;

L'étudiant brillant que vous êtes ,devient magistrat le 31 décembre 1974; Vous êtes alors nommé juge d'instruction à Orléans puis Premier juge d'instruction à TOURS le 24 avril 1981. Votre parcours professionnel s'y trouve signalé puisque vous êtes alors demandé par la cour d'appel de Bourges où le premier président recherche un président pour la cour d'assises ;

C'est ainsi que vous serez nommé conseiller le 05 juin 1984 ;Tout en siégeant dans une formation civile de la cour vous allez assurer la présidence des cours d'assise des trois départements du ressort: le Cher ,l' Indre et la Nièvre .

Vous devenez ensuite vice président au tribunal de Paris le 09 août 1990 et vous êtes élevé à la hors hiérarchie ,premier vice président le 31 juillet 2001.

Votre parcours ainsi très complet est celui d'un juriste polyvalent tant dans le domaine civil que pénal.. ...et qui ne passe pas inaperçu.

Vos connaissances feront de vous un expert de la procédure .Vous êtes en effet appelé au sein de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes des dysfonctionnements de la justice dans l'affaire dite d'Outreau et de formuler des propositions pour éviter leur renouvellement.

Vous avez travaillé à la préparation d'un rapport déposé le 6 juin 2006 préluce à la loi du 05 mars 2007 dite de renforcement de l'équilibre de la procédure pénale .

Vous assuriez en dernier lieu la présidence de la première chambre de tribunal de grande instance de PARIS. Contentieux d'essence très riche. Vous vous y spécialisez en matière sociale ,conflits collectifs du travail; Vous jugez des affaires hors des normes habituelles .. aux lourds enjeux économiques et sociaux. Les plus grandes entreprises publiques ou privées les grandes organisations syndicales ayant leur siège dans la capitales vous avez par vos décision été l'acteur d'arbitrages redoutables quant à leur conséquences pour les salariés les consommateurs et souvent les dirigeants de ces entreprises.

C'est dire si le Conseil supérieur de la magistrature a fait un choix judicieux . Il vous autorise pour la première fois à vous implanter au sud de la France ,même si la ville de Bourges où vous avez passé six années ,n'est ni au nord ni au sud mais très exactement au centre.

La cour d'appel de Bastia qui sera la vôtre désormais s'étend sur un ressort d'un peu plus de 300 000 d'habitants qui se multiplie en période estivale , elle est composée de 210 magistrats et fonctionnaires.

La situation générale de la juridiction dont certains aspects vous ont déjà été présentés correspond à une bonne tenue du niveau d'activité Les délais de traitement des affaires placent la juridiction légèrement sous la moyenne nationale . Les efforts nombreux qui sont pourtant déployés trouvent leur limites dans une situation décrite de longue date, y compris à cette audience . La patrimoine foncier insulaire se trouve bloqué du fait de sa situation d'indivision au plan successoral . Cet état souvent très ancien rend extrêmement difficile l'établissement des droits de chacun comme la délimitation des biens .

Après la réforme des successions par la loi du 23 juin 2006 et la création en Corse d'un groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriétés ,la création au sein de la cour d'un pôle spécialisé commun aux deux tribunaux du ressort paraît être la solution la plus efficace.

Depuis la mise en place de la carte judiciaire les juridictions y sont moins nombreuses; ce processus a conduit à la suppression de trois tribunaux d'instance ;

Parmi les chantiers qui vous attendent les plus visibles sont de nature immobilière;

Le relogement des juridictions élargies de leurs effectifs et de leurs dossiers est en voie de solution;

L'opération d'agrandissement du palais de justice **d'Ajaccio** commencée en 2005 arrive à son terme l'installation de l'ensemble des services du tribunal de grande instance prévue a mois de septembre marquera la fin d'une situation provisoire dont les justiciables les personnels de justice et les avocats en ont avec accepté tout l'inconfort avec patience et dignité;

Des locaux situés sur une parcelle attenante au palais de justice de Bastia ont été acquis ; Leur aménagement déjà programmé devrait permettre d'y accueillir le SAR , Service administratif régional.

Ils seront également de nature budgétaire, ils concerneront la gestion des fonctionnaires ,la maitrises des frais de justice ;

Ils définiront les moyens nécessaires à la mise en place d'une justice de qualité alors même que dans cette période de grande austérité pour les finances de l'Etat c'est dans un cadre contraint qu'il faudra procéder à des arbitrages ce qui implique que soient définies les priorités.

Nous savons désormais que l'évolution de nos moyens s'oriente comme pour d'autres services de l'Etat vers un strict cantonnement dont nous percevons déjà les prémisses dans l'effectif de certains greffes et même parmi les magistrats.

Monsieur le premier président je me garderai bien en brossant cette perspective que je pense réaliste ,de gâcher cette cérémonie qui est essentiellement la vôtre et qui doit rester un moment de fierté et de joie pour celui qui prend en charge la responsabilité de cette cour d'appel.

Nous vous assurons de notre totale confiance , pour nous soutenir dans l'accomplissement de nos fonctions; Soyez assuré de notre loyauté et de notre ténacité dans la poursuite de notre mission .

Et pour paraphraser un auteur célèbre je dirai nous ne sommes pas optimistes sur tout, mais que nous restons déterminés sur l'essentiel. -